

URPS MK GRAND EST

Le bulletin d'information



L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand Est a été créée officiellement par un décret paru au Journal Officiel le 02 juin 2010, afin d'être l'interlocuteur des Agences Régionales de Santé (ARS) dans le cadre de la nouvelle organisation régionale de la santé. Nous représentons les **6783 MK** libéraux du Grand Est.

DANS CE NUMERO

- PAGE 02** Édito présidente et secrétaire général : introduction
- PAGE 03** Suite et fin de l'édito général - focus sur le ROR national
- PAGE 04** Membres élus au sein de notre URPS
- PAGE 05** Congrès inter URPS 2025 - Maison des URPS
- PAGE 06** Focus sur le zonage 2024 des MK : cartographie
- PAGE 07** Focus sur le zonage 2024 des MK : en détails
- PAGE 08** KinéAnnuR : l'annuaire des MK en ligne
- PAGE 09** KinéGarde : gardes respiratoires : saison 2024-2025
- PAGE 10** Expérimentation e-Meuse santé
- PAGE 11** Formations 2024 : défense personnelle et 2025 : AFGSU niveau 2
- PAGE 12** Voeux 2025 et déménagement de notre siège



Dans un premier temps, nous souhaitons vous présenter **tous nos vœux pour d'excellentes fêtes de fin d'année.**

A l'aube de 2025, le temps passe de plus en plus vite et 2024 s'est terminée avec des hauts et des bas dans notre vie professionnelle mais, hélas, pas que ! La morosité économique, la peur d'un conflit mondial avec tous ces pays en guerre ne nous donnent pas la "pêche" !

Mais, il nous faut aller de l'avant et, tous ensemble, avancer dans un esprit **pluri professionnel**, avec la e-santé, avec le développement du numérique, le développement de l'exercice coordonné, pour une prise en charge de nos patients optimale et facilitatrice pour nous, MK.

Nous espérons toujours échanger avec vous et, en lien avec l'Agence Numérique en Santé (ANS), notre fichier de MK libéraux s'agrandit de plus en plus. C'est ce qui nous permet de vous solliciter pour des prises en charge de patients au plus près de vos cabinets, de vous contacter pour vous transmettre des informations, des nouveautés pour votre exercice, de vous proposer des formations continues nouvelles, sans contrainte pour vous.



Corinne FRICHE, Présidente
Benjamin MARCHAND, Secrétaire Général



2024 a vu la révision du zonage, depuis 2019, il n'avait pas été mis à jour. Ce zonage existe depuis 2012 et, est indépendant de nos avenants conventionnels mais en lien tout de même pour que vous puissiez bénéficier des contrats d'aides financières conventionnelles, revues à la hausse avec l'avenant 7. Les zones très sous dotées sont plus nombreuses en lien avec notre démographie, en parallèle de celle des médecins ce qui inquiète de plus en plus les CPAM et les ARS. Sachez que votre URPS a contacté l'ARS du Grand Est pour que vous puissiez bénéficier de **20 % supplémentaires de financement**, en plus des 3 contrats incitatifs de la CPAM : donc n'hésitez pas à nous contacter pour vous accompagner dans cette demande d'aide auprès de votre CPAM départementale !

Par ce zonage, nous avons eu aussi la moins heureuse surprise de compter plus de zones non prioritaires dans le Grand Est, désignant des villes où l'on ne pourra être conventionné que s'il y a un départ pour une arrivée ou sous conditions de dérogations. En fait, et pour vous l'expliquer de façon très synthétique, en 5 ans, il y a eu plus d'installations de MK dans ces territoires mais la population a, elle, diminuée : d'où ce nouveau zonage avec **plus de zones très surdotées**...vos syndicats siègent en Commission Paritaire Départementale (CPD) pour toute demande de dérogation et pourront vous aider dans vos démarches.

Le nouveau zonage, par décret national, sera revu maintenant **tous les 2 ans et non plus tous les 5 ans** car il ne correspond pas du tout aux besoins de prises en charge des patients qui recherchent désespérément un kiné ; **même en zone soit disant trop peuplée** en MK... trouvez l'erreur ! Les MK en zones très sous dotées refusent du monde car trop de demandes de rendez vous mais idem en zones trop dotées... poussant les patients à renoncer à leurs soins !

En savoir plus sur le zonage : page 6 et 7

Notre expérimentation de télésuivis, de téléconsultations se poursuit avec le soutien du département de la Meuse et e-Meuse ; c'est une prise en charge innovante pour faciliter les soins et pour les MK mais aussi pour les patients...nous espérons vraiment l'étendre sur tout le Grand Est !

En 2025, nous allons aussi vous proposer un congrès **entièrement gratuit pour vous**, sur la santé connectée, l'exercice coordonné avec des retours d'expérience de CPTS, nous expliquant leurs organisations pluri pro... il aura lieu en mars à Strasbourg, venez nombreux ! Cela nous permettra d'échanger en direct, entre tous les professionnels de santé mais aussi avec le soutien de l'ARS.

En savoir plus sur le congrès : page 5

Nous sommes là également pour vous proposer d'autres formations, et pour rappel, nous vous avons offerts des formations pour savoir répondre aux agressions des patients (et, oui, cela ne concerne pas que les autres : nous aussi nous nous faisons "agresser" verbalement mais aussi physiquement). Et bien pour 2025, nous souhaitons vous offrir des formations sur les **gestes d'urgence** comme les AFGSU, mais aussi des formations sur **l'entretien motivationnel** pour la prise en charge de certaines pathologies où il faut aussi pratiquer l'Education Thérapeutique pour les pathologies chroniques. Nous allons aussi vous proposer des formations continues, en DPC ou en FIF- PL sur l'accès direct : il faut que nous, MK, nous emparions de cette possibilité !

L'avenant 7 nous le permet maintenant mais au sein des exercices coordonnés tels que les MSP, les ESP, les établissements sanitaires et aussi en Ehpad mais pas en exercice isolé. Une expérimentation en CPTS se fera aussi dans un département du Grand Est et nous lancerons alors un appel à volontaire vers vous.

Nous avons aussi une mission des plus importantes : que les MK **pratiquent des soins à domicile** : c'est vraiment devenu un problème de santé publique dont les CPAM et l'ARS ont bien conscience mais les usagers sont de plus en plus en "galère" pour se faire soigner... vos élus URPS vont de nouveau y travailler (comme pour l'ancien KinéDom) afin que vous soyez entendu dans vos **problématiques sur votre territoire** ; surtout, contactez nous si vous avez une idée, une autre façon de voir les choses... Nous sommes là pour vous écouter et trouver des solutions tous ensemble !

Focus sur le ROR national



Le ROR National (Répertoire Offre Ressources) : un outil au service de l'organisation de l'offre de santé.

Améliorer l'organisation de l'offre de santé dans notre région est un **défi collectif** qui commence par une étape essentielle : *bien identifier et décrire les ressources sanitaires et médico-sociales disponibles.*

Au 30 juin 2023, sur le territoire national :

- **88 % de l'offre des établissements sanitaires est répertoriée ;**
- **76 % de l'offre médico-sociale est décrite.**

À partir d'aujourd'hui, l'offre de la ville est en cours de pré-peuplement et votre URPS y participe.

Pulsy* et l'URPS MK du Grand Est ont participé à l'établissement de la fiche descriptive de l'offre de soins des masseurs-kinésithérapeutes afin de répondre de manière optimale aux attentes de la profession.

Pourquoi alimenter le ROR national ?

Le ROR se distingue comme un levier central pour **renforcer la coordination et la visibilité de l'offre de soins**. Le ROR est bien plus qu'un simple annuaire. Il s'agit d'une base de données centralisée qui recense, en temps réel, l'ensemble des informations sur les structures, les professionnels et les services de santé disponibles dans notre région.

Pourquoi est-il essentiel de tenir à jour votre fiche ROR ?

Parce que ces données alimentent de nombreux outils numériques, comme :

- [Santé.fr](https://www.santefr.fr), pour rendre votre activité visible au grand public ;
- Les outils de coordination entre professionnels de santé, tels que Parcéo ;
- Les plateformes d'orientation du Service d'Accès aux Soins (SAS), facilitant la prise en charge des patients.

Mais ce n'est pas tout : une fiche ROR bien renseignée permet également de diffuser des informations pratiques, si vous le souhaitez, comme vos horaires d'ouverture, vos périodes de congés, les communes où vous faites des soins à domicile, ou encore vos spécificités d'exercice, afin de guider efficacement les patients et les acteurs du parcours de soins.

Quand ?

Courant 2025, votre URPS vous tiendra informé et vous remercie d'avance de votre mobilisation.

*Pulsy : Groupement régional d'appui au développement de la e-santé du Grand Est

Membres élus au sein du bureau



Votre URPS à votre écoute : contactez vos élus de terrain !



Saviez-vous que vos élus de l'URPS sont présents sur tout le territoire du Grand Est pour répondre à vos questions et relayer vos besoins ?

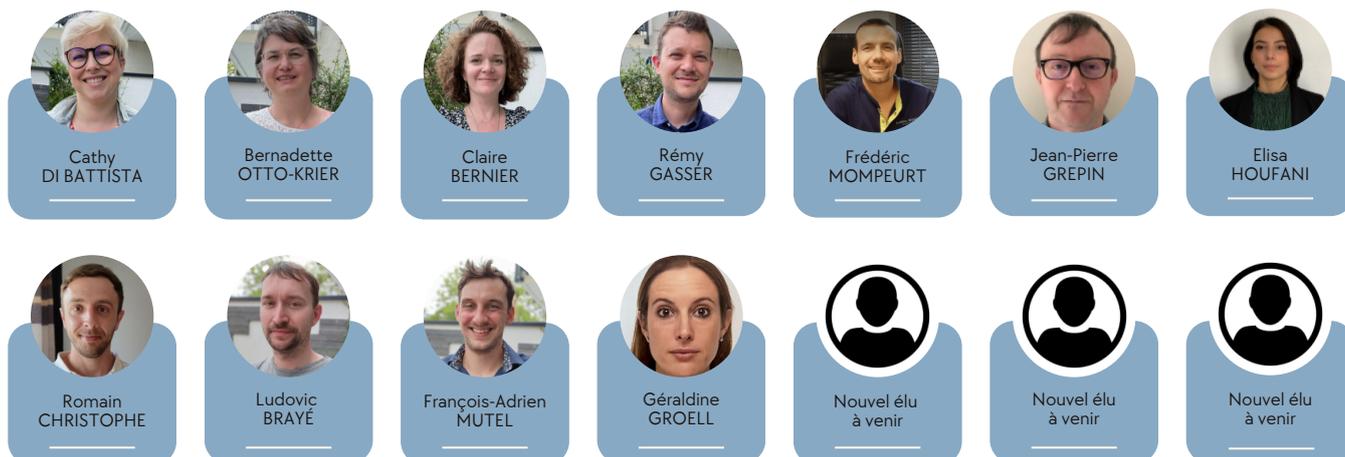
Qu'il s'agisse de projets professionnels, d'accompagnement, ou de problématiques locales, nos élus sont là pour vous écouter et vous soutenir, alors n'hésitez pas à les solliciter !

Leur proximité et leur engagement permettent de faire remonter vos préoccupations directement au cœur de l'action de l'URPS.

Retrouvez leurs coordonnées et zones d'intervention sur notre site internet : www.urpsmk.fr - rubrique "Organigramme" / ou contactez directement le secrétariat qui se chargera de relayer votre demande !

N'oubliez pas : nous sommes là pour vous accompagner !

Membres élus à l'assemblée



2ème congrès de la Maison des URPS

13 & 14 mars 2025

CONGRÈS de la MAISON DES URPS

LE RDV DES 30 000 PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX EN GRAND EST

2 journées pour faire avancer vos pratiques :

- COORDINATION TERRITORIALE DES SOINS
- LIEN VILLE-HÔPITAL-VILLE
- E-SANTÉ
- PRENDRE SOIN DES SOIGNANTS

2^E ÉDITION STRASBOURG PALAIS DES CONGRÈS

MAISON URPS GRANDEST

Avec le soutien de
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ars

Après plusieurs mois de collaboration entre les différentes URPS, la Maison des URPS est ravie de vous annoncer les dates de notre **deuxième congrès**, qui se tiendra les **13 et 14 mars 2025**. Cette édition aura lieu à Strasbourg, au Palais des Congrès.

Un programme riche et de belles rencontres sont en cours de finalisation, et nous avons hâte de vous y accueillir ; alors **réservez vos dates** ! Deux journées pour faire avancer vos pratiques :

- **coordination territoriale des soins**
- **lien ville-hôpital-ville**
- **e-santé**
- **prendre soin des soignants**

Conférences, ateliers pratiques, rencontres et échanges... ne manquez pas ce rendez-vous incontournable pour les **30 000 professionnels de santé libéraux du Grand Est** !

Programme et inscription :



www.maison-urps-grandest.fr



Congrès inter URPS MK



Durant le congrès inter URPS MK à Montpellier les 22 et 23 novembre 2024, 3 thèmes généraux ont été abordés :

- **La e-santé : un nouveau territoire à explorer.**
- **L'expérimentation du peuplement de la description des kinésithérapeutes dans le ROR.**
- **Le télésoin et téléexpertise dans le cas de la dermatologie.**

Ce congrès a été l'occasion de rassembler toutes les URPS MK de France afin de travailler en **inter-pro sur des projets communs**.

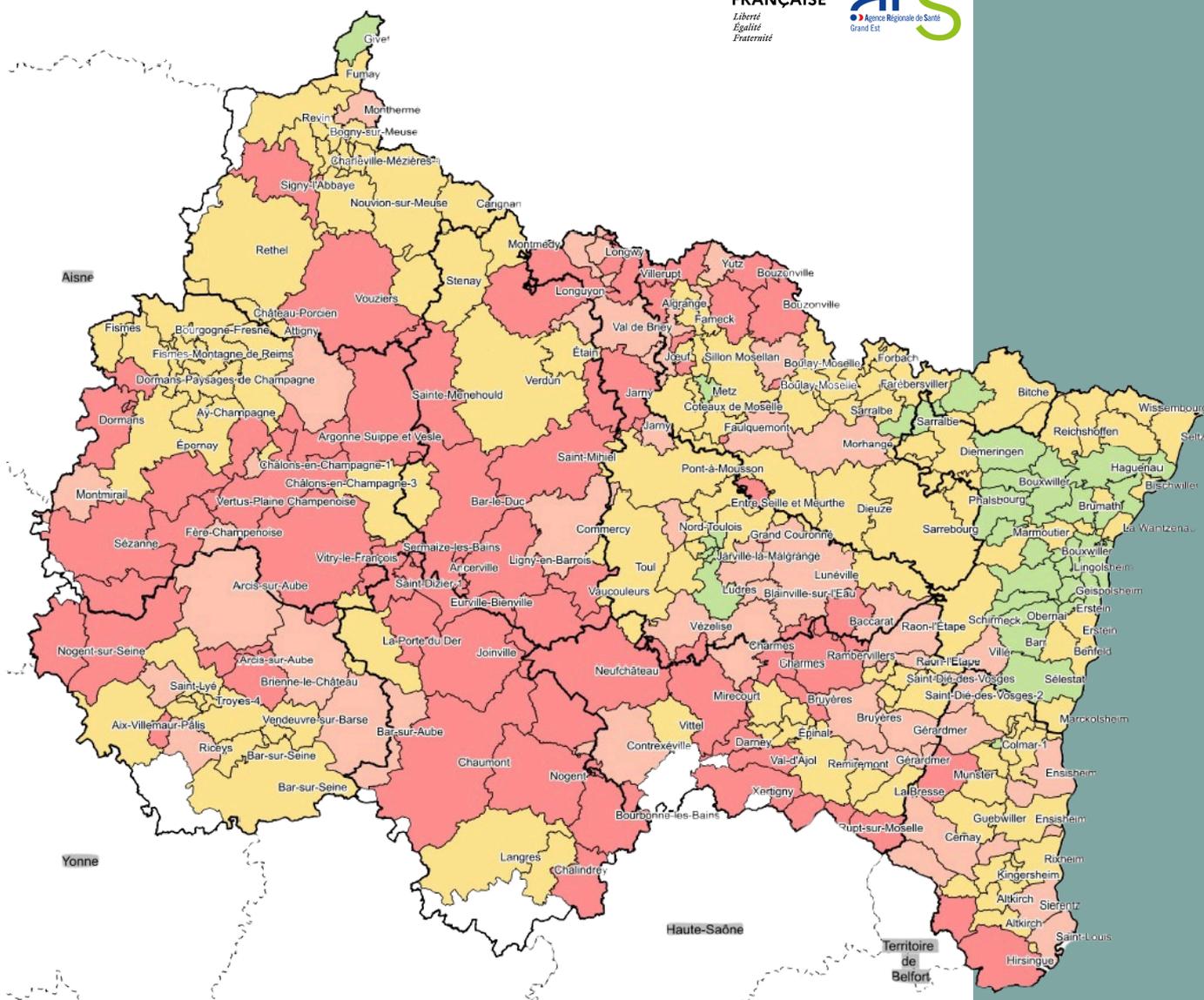
C'est également le meilleur moment pour partager des moments conviviaux entre professionnels du même milieu avec un objectif commun : la place du kinésithérapeute dans notre société.

Prochain congrès : RDV en mai 2025 à Bordeaux !

Le zonage des masseurs-kinésithérapeutes

édition septembre 2024

L'Agence Régionale de Santé du Grand Est a arrêté le 09 septembre 2024 les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de masseur-kinésithérapeute. Le nouveau zonage a été publié le **27 septembre 2024** au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, après avis de votre URPS MK, de la CPR des MK, des CTS et de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).



Limites géographiques

- Départements du Grand Est
- Départements limitrophes

Classement par Bassin de vie canton ville

- 1-Zone très sous dotée
- 2-Zone sous dotée
- 3-Zone Intermédiaire
- 4-Zone non prioritaire

Flashez pour consulter la carte !



Où m'installer ?



www.grand-est.paps.sante.fr



Vous envisagez de démarrer une activité libérale ? Sachez que le territoire est divisé en zones susceptibles de vous donner droit à des **dispositifs d'aides ou d'exonérations fiscales** provenant de l'Assurance Maladie, de l'Etat ou des collectivités locales. Tout savoir : consulter le Portail d'Accompagnement des PS (PAPS).

Sur quelles zones bénéficier d'aides financières ?

L'ARS est chargée de favoriser une meilleure répartition géographique des MK libéraux pour que tous les habitants accèdent aux soins dont ils ont besoin. 4 types de zones sont définis :

- Les zones « très sous dotées »
- Les zones « sous dotées »
- Les zones « intermédiaires »
- Les zones « non prioritaires »

Seules les zones « Très sous dotées » sont éligibles aux aides financières.

Installation en zone non prioritaire : Le conventionnement ne peut être accordé pour une installation en zone non prioritaire que si un autre MK a préalablement mis fin à son activité conventionnée dans cette même zone.

Les contrats incitatifs

CACCMK (Contrat d'Aide à la Création d'un Cabinet MK)

CAIMK (Contrat d'Aide à l'Installation en Masso-Kinésithérapie)

CAMMK (Contrat d'Aide au Maintien en Masso-Kinésithérapie)

Aide pour l'accueil de stagiaires de 4e et 5e année

49 000€ versé en 4 étapes :
30 000€ à la signature,
9000€, 5000€, 5000€

34 000€

4 000€/ an
pendant 3 ans

300€ par mois

Ces aides conventionnelles peuvent se cumuler avec certaines exonérations fiscales. De plus, votre URPS a contacté l'ARS du Grand Est pour que vous puissiez bénéficier de **20 % supplémentaires** de financement, en plus des 3 contrats incitatifs de la CPAM.

Sur quelles zones bénéficier d'exonérations fiscales ?

Les zones de revitalisation rurale

Sont classés en ZRR les communes reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique. En vous installant en ZRR et sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'un régime temporaire d'exonérations fiscales et d'exonérations de cotisations sociales.

Les zones franches urbaines - territoire entrepreneur

Quartiers de +10 000 habitants, les ZFU sont situés dans des périmètres géographiques sensibles et défavorisés. En vous installant en ZFU-TE et sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'exonération d'impôt sur les bénéfices pendant 5 ans.

Les zones d'aide à finalité régionale

Les zones AFR correspondent aux territoires de l'Union européenne présentant des retards de développement. En vous installant en zone AFR et sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux (impôt sur les bénéfices, cotisation foncière...).

Réaliser une étude de marché



Avec CartoSanté prenez la connaissance des données détaillées sur :

- l'offre de soins,
- la consommation de soins,
- l'activité des professionnels de santé
- l'accès aux soins



Découvrez notre annuaire en ligne **100% modulable** : un outil au service des MK du Grand Est !

Dans un souci de simplifier la mise en relation entre les professionnels de santé et leurs patients, notre association met à votre disposition **un annuaire en ligne** dédié aux masseurs-kinésithérapeutes de la région Grand Est.

Pourquoi un annuaire modulable ?

Cet outil va bien au-delà d'un simple répertoire :

- **Adaptabilité aux spécificités des MK :** Chaque professionnel peut renseigner des informations précises sur ses spécialités (pédiatrie, rééducation respiratoire, neurologie, etc), et ses équipements spécifiques.
- **Mise à jour en temps réel :** Les MK peuvent actualiser leurs informations en toute autonomie pour garantir une visibilité optimale. Les mises à jour se font toutes les nuits.
- **Recherche simplifiée pour les patients :** Les filtres intégrés permettent aux patients de trouver rapidement un praticien selon leurs besoins spécifiques (localisation, spécialités, accessibilité, etc).

Comment rejoindre l'annuaire ?

L'inscription est **gratuite** et ouverte à tous les MK libéraux du Grand Est. Il suffit de se rendre sur notre site internet : www.urpsmk.fr rubrique Annuaire, et de remplir le formulaire d'inscription en ligne.

Cet annuaire n'est pas seulement destiné aux patients. Il permet aussi aux MK de se connecter entre eux pour des remplacements, des collaborations ou des partages d'informations sur des techniques spécifiques.

Rejoignez nous dès aujourd'hui et contribuez à faire de cet annuaire une **ressource incontournable** pour tous les acteurs de la santé en région Grand Est !



Flashez le QR-Code ci-contre pour consulter l'annuaire et/ou mettre à jour votre fiche !



Le but de notre nouvel outil est de pouvoir répondre à la demande de soins des patients en difficulté pour trouver un MK, mais aussi de **faciliter la tâche** à d'autres MK ne pouvant répondre à une demande de soins particuliers. Ainsi, en allant sur notre annuaire, vous pourrez "repérer" une **compétence spécifique** d'un confrère du secteur.

Par défaut, tous les MK du Grand Est y figureront mais sans déclaration particulière, c'est pourquoi nous vous encourageons à y répondre nombreux pour nous permettre de créer **un bel outil de coordination** ! Allez mettre à jour votre fiche en flashant le QR-code ci-dessus.

L'Agence Régionale de Santé du Grand Est accompagne notre dispositif régional **KinéGarde** chaque année, depuis plus d'une décennie. Pour cet hiver encore, du **09 novembre 2024 au 09 mars 2025**, les MK participant à ce dispositif s'engagent dans le parcours de soins des enfants porteurs de bronchiolite, **mais pas seulement !!!** Pour la deuxième année, KinéGarde s'adresse non seulement aux enfants porteurs de pathologies respiratoires pédiatriques comme la bronchiolite, la rhinopharyngite, l'asthme... mais s'adresse **également aux adultes** en période d'exacerbation des pathologies respiratoires chroniques.

Prochainement, à la demande de l'ARS, notre dispositif KinéGarde sera amené à intégrer les Services d'Accès aux Soins (SAS) départementaux. Les modalités de cette intégration ne sont pas encore définies. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que nous disposerons de davantage de précisions.

NEW

La feuille de déroulement de garde évolue pour cette nouvelle saison !

Durant toute cette saison, les fréquences respiratoires et les scores ne seront plus à renseigner sur votre feuille de déroulement de garde. Cependant, nous aurons toujours besoin de connaître le nombre de prises en charge réalisées lors de votre garde (enfants et adultes), ainsi que les informations relatives à la provenance et à l'orientation des patients.

Je tiens encore à **remercier tous les MK volontaires** ayant été fidèles pour assurer les plannings de garde toutes les années passées, et celle en cours.

Merci pour votre célérité à remplir vos astreintes, ce qui nous a permis d'être réactif, et envoyer régulièrement les statistiques à l'ARS pour prouver **l'efficacité de notre dispositif**.

Nous représentons sur le Grand Est une belle communauté, suivie régulièrement par les tutelles.

Corinne FRICHE, Présidente KinéGarde

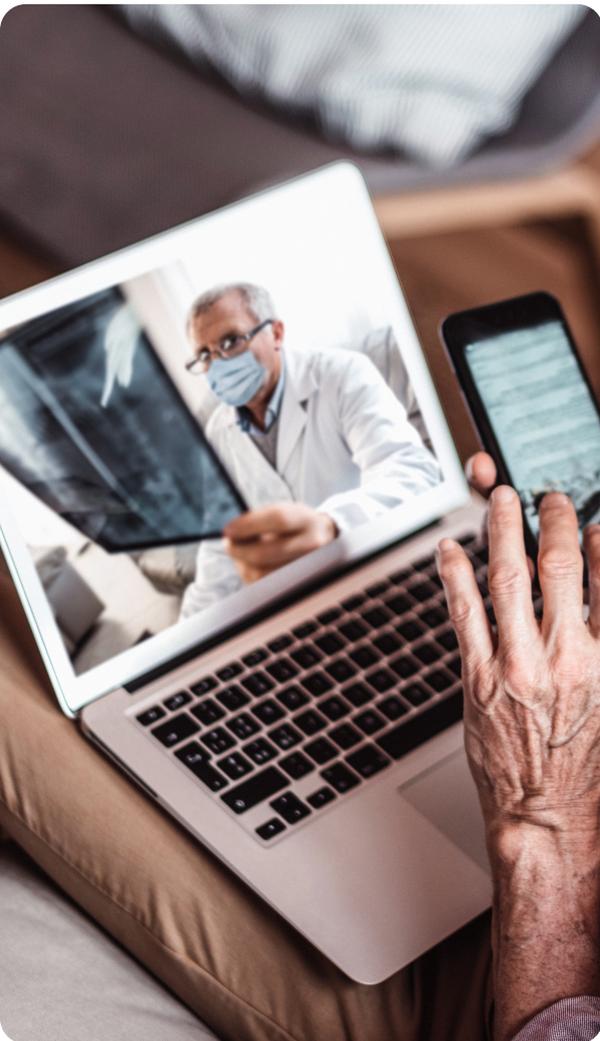


En effet, le **développement de l'exercice coordonné** et **les liens Ville-Hôpital-Ville** va entraîner un essor, entre professionnels de santé libéraux, des Soins Non Programmés (SNP), des Services d'Accès aux Soins (SAS, = Centre 15, Médigarde, PRAPS), des **Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)** dans chaque département !

La dotation de KinéGarde devra permettre :

- De **poursuivre l'organisation de la continuité des soins** et **la prise en charge des urgences respiratoires** des enfants porteurs d'infection VRS ou Covid-19 mais aussi des adultes souffrant d'infection respiratoire aiguë ou d'épisode d'exacerbation d'infections respiratoires chroniques (BPCO, mucoviscidose...).
- **De motiver les MK à s'engager** dans ce dispositif, et de **veiller à la qualité des prises en charge** de nos patients, afin d'**éviter** le plus possible **le passage aux urgences**.

KinéGarde et l'URPS MK seront à vos côtés pour vous former à ces nouvelles structures.



Dans le cadre de la mise en place d'une expérimentation de téléconsultation, votre URPS a répondu à l'appel d'offre e-Meuse santé intitulé "**Expérimentation de solutions permettant de tester des modèles organisationnels innovants de pratique de la téléconsultation**".

Le but de cette expérimentation est de :

- Mettre en place **une expérimentation** concernant la **téléconsultation** ;
- **Répondre à une problématique** concernant la prise en charge **des soins à domicile** en utilisant la **téléconsultation** ;
- Intensifier le nombre de séances à domicile.

Pour cela, notre URPS a recruté 3 masseurs-kinésithérapeutes dans les départements 52, 55 et 54, soit un total de 9 MK. L'expérimentation a débuté officiellement le 12 mars 2024 et prendra fin le 19 mars 2025.

Plusieurs outils ont été financés et mis à disposition des expérimentateurs :



Objectifs de l'expérimentation :

- Utiliser le télésoin en masso-kinésithérapie pour répondre à la problématique de PEC à domicile.
- Valider l'efficacité du télésoin (télésuivi) en kinésithérapie pour les soins à domicile.
- Tester des modèles organisationnels innovants de pratique de la téléconsultation.
- Comparer différentes solutions de télésoin.

L'expérimentation vise à résoudre la problématique des soins de kinésithérapie à domicile et à améliorer la fréquence hebdomadaire des prises en charge grâce au télésoin.

Il est nécessaire de disposer d'un outil de téléconsultation fourni par l'URPS MK GE pour permettre cette téléconsultation, et ainsi permettant au MK de réaliser ses séances, ainsi que d'outils de rééducation connectés pour assurer le suivi des exercices à domicile.

Cette expérimentation permettra de récolter diverses données telles que les inconvénients, les avantages, les freins, les plus, les divers ressentis (patients, MK, aidants...).



Formation “défense personnelle”

FINANCÉE ENTIÈREMENT PAR VOTRE URPS EN 2023 ET 2024



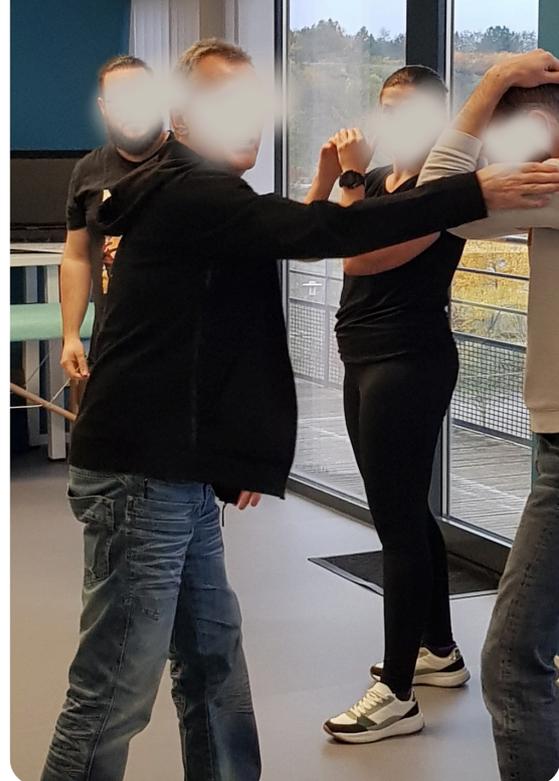
20 DATES PROPOSÉS	185 PARTICIPANTS EN DEUX ANS	100% TAUX DE SATISFACTION	3 STAGES DE RECYCLAGE EFFECTUÉS
-----------------------------	--	-------------------------------------	---

Cette formation a été animée par Patrice Renauld, juriste et enseignant en systèmes martiaux depuis plus de 25 ans à Nancy, où il dispense cours, stages et coaching. Son approche globale et contextuelle de la défense personnelle l’amène à créer des formations sur-mesure. En 2024, nous avons renouvelé cette formation, afin de vous transmettre des clés de compréhension pour rester vigilant face aux menaces potentielles, mais également quelques techniques pratiques pour vous protéger en cas de danger immédiat. Cette année, 73 MK ont participé à cette formation, s’ajoutant aux 112 participants de 2023.

Une formation pensée pour les MK : Conçue spécialement pour répondre aux défis rencontrés par les MK dans leurs cabinets et à domicile, cette formation a déjà été suivie par plus d'une centaine de vos confrères dans le Grand Est, avec un taux de satisfaction exceptionnel.

Contenu de la formation : partie théorique & partie pratique :

- Identification des types de violences auxquelles les MK peuvent être confrontés, en cabinet ou à domicile.
- Analyse des réponses possibles
- Prévention et gestion des agressions grâce à des outils
- Apprentissage et mise en pratique de protocoles spécifiques pour gérer les agressions verbales et physiques
- Techniques de défense accessibles à tous



Patrice RENAULD - Formateur
En présence de 3 kinés du 54 lors de la formation initiale au siège de notre URPS.

Un espace d’échange entre professionnels : Cette formation offre également l’opportunité d’échanger sur les situations difficiles vécues sur le terrain et de trouver des réponses à vos préoccupations.

AFGSU-2 : financement par votre URPS en 2025

Cette formation vous permettra d'acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence médicale et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. **Le niveau 2 est réservé uniquement aux professionnels de santé.**

AFGSU Niveau 2 : Financement de formations par votre URPS en 2025 !

Pour répondre aux besoins de formation des MK, notre URPS a renouvelé son engagement pour 2025 en soutenant les formations AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence) de niveau 2.

☛ Deux formats de formation sont concernés :

- 1 journée de mise à jour, pour ceux qui sont à jour dans les délais des 4 ans.
- 3 jours de formation complète, pour les MK en dehors de ce délai.

Un budget a été voté pour financer ces formations, permettant de rembourser les 50 premiers MK inscrits pour 3 jours et les 50 premiers pour 1 jour, soit un total de **100 MK remboursés.**

Modalités de prise en charge :

1. Inscrivez-vous auprès du CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence) de votre département.
2. Transmettez-nous votre convention de stage avant la formation.
3. À l’issue de la formation, envoyez-nous : **vosre attestation de présence et votre facture acquittée.**

Nous procéderons alors au remboursement.

☛ Intéressé ? N’attendez pas pour vous inscrire et bénéficier de cette prise en charge exceptionnelle !

À noter : Ces formations ne sont actuellement pas prises en charge par le DPC ni le FIF-PL.

N’hésitez pas à nous transmettre les éléments par mail : secretariat@urpsmk.fr

2025



Meilleurs vœux !

🎄 Meilleurs vœux de l'URPS MK du Grand Est ! 🎄
Chers confrères et consœurs,

En cette période festive, toute l'équipe de l'URPS MK Grand Est vous adresse ses meilleurs vœux. Que ces fêtes de fin d'année soient synonymes de moments de joie, de partage, et de sérénité avec vos proches. Nous souhaitons également vous remercier pour votre engagement tout au long de l'année et votre contribution essentielle à la santé de notre région. Ensemble, nous continuons à porter haut les valeurs de notre profession !
Que l'année 2025 vous apporte satisfaction dans votre pratique, succès dans vos projets, et surtout une bonne santé.

👨🏻‍🎄 Joyeux Noël et très belle année 2025 à toutes et à tous !
L'équipe de l'URPS MK Grand Est



Notre siège déménage !

Chers adhérents,
Nous sommes ravis de vous annoncer une étape importante pour notre association : **le déménagement de notre siège**. À compter du 16 décembre 2024, nous serons installés à une nouvelle adresse, prête à mieux répondre à vos attentes et à offrir un cadre de travail optimisé pour nos équipes. **Nouvelle adresse : 12 rue Pierre et Marie Curie - 54320 Maxéville**



Ce déménagement s'inscrit dans notre volonté de moderniser nos installations tout en restant fidèles à notre mission d'accompagnement et de proximité avec nos adhérents. Notre équipe reste joignable par les mêmes moyens de contact habituels pour toute question ou besoin d'accompagnement pendant cette période de transition.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre soutien dans cette nouvelle étape de notre développement.

À très bientôt dans nos nouveaux locaux !
L'ensemble des membres de l'URPS MK Grand Est

